

## OPTER POUR DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

# Mairie éco-acteur

La commune n'a pas attendu de lancer un Agenda 21 pour s'engager en faveur du développement durable : la gestion des déchets, notamment, ou les actions engagées sur l'éclairage public en témoignent. L'Agenda 21, toutefois, devrait offrir l'opportunité de formaliser ces politiques, de les mettre en synergie et d'engager une démarche volontariste globale, permettant notamment à la Ville de devenir un éco-acteur exemplaire.

### 1. L'intégration du développement durable dans l'organisation de la Mairie

*En associant l'ensemble du personnel municipal à la démarche Agenda 21, la Ville a l'opportunité d'initier une dynamique autour du développement durable.*

#### Un service dédié au développement durable

Au 31 Décembre 2008, la Ville employait 2 702 agents. Le pôle Développement durable compte 5 agents, majoritairement rattachés à la Maison de l'Environnement du Parc Faure.



#### Une sensibilisation du personnel municipal à renforcer

Au cours de l'année 2008, 1 332 agents ont bénéficié de formations.

C'est un point positif : la formation permet aux agents d'évoluer tout au long de leur carrière. On peut néanmoins regretter que le thème du développement durable n'ait pas été abordé lors de ces journées. Les agents en charge de l'aménagement de la ville pourraient notamment être formés à l'Approche Environnementale de l'Urbanisme.

Néanmoins, certains services (comme le CCAS) ont d'ores et déjà des référents développement durable ; d'autres, comme les Espaces verts, ont clairement inscrit le développement durable dans leurs objectifs ; et des opérations de sensibilisation des agents municipaux aux gestes responsables, dans leur pratique professionnelle, ont été effectuées dans le passé – qui mériteraient d'être réitérées.

**UNE VILLE « ECO-EMPLOYEUR »**  
 En 2008, plus de 30 % des agents non permanents de la ville étaient des emplois aidés : apprentissage et Contrats d'Accompagnement vers l'Emploi). Les CAE visent notamment à intégrer des personnes sans emploi et qui rencontrent des difficultés particulières dans l'accès au travail.

D'après le bilan social 2008, la Ville employait de plus 154 travailleurs handicapés, soit un taux de 6%, conforme aux exigences légales.

## Mairie éco-acteur

### L'élaboration d'un Agenda 21

La Ville s'est engagée dans la réalisation d'un programme de développement durable : un Agenda 21. Elaboré de façon participative, par les Aulnaysiens, ce programme définira les grands enjeux du territoire au regard du développement durable, et permettra de mettre en place des actions fortes, adaptées aux spécificités de la commune.

### Une opportunité majeure : le plan de déplacement administratif

Les employés de la Mairie disposent de 40 vélos de services, ainsi que d'une plateforme de covoiturage sur l'Intranet ; pour leurs déplacements professionnels, un pool de véhicules est sur le point d'être mis en place.

Un Plan de Déplacement Administration est actuellement à l'étude. Une telle démarche permettrait de réduire la pollution engendrée par les déplacements des agents et, à terme de mieux coordonner les différents plans de mobilité existants sur le territoire de la ville.

Un quart des fourgonnettes et berlines de la Ville roulent au GNV. Toutefois, en l'absence de station GNV à proximité, les véhicules roulent à l'essence.

### Vers une meilleure transversalité des services municipaux

La Ville cherche également à renforcer la communication entre les services, afin de faciliter les démarches transversales. C'était l'un des objets du séminaire de l'encadrement, organisé le 6 Mai 2010. A l'issue de cette réunion, plusieurs actions (en faveur du mode projet et d'une meilleure connaissance des services) ont été proposées et serviront de base à un futur programme d'action.

Le projet de réaménagement du Pôle Hôtel de Ville, qui prévoit l'extension du centre administratif permettra de réunir au sein d'un même bâtiment, différents services (Etudes urbaines, pôle social, etc.).

Cette volonté de permettre à différents services de travailler ensemble sur le même projet s'inscrit parfaitement dans le développement durable. Elle pourrait même être développée et formalisée.

**Remarque** : certaines villes que nous avons accompagnées ont ainsi adopté une « Grille A21 » (ci-contre), permettant de croiser, pour chaque projet, les réflexions menées pour enrichir cette action en matière de participation, d'environnement, de social et d'économie.

### LA GRILLE A 21

Conciergerie A21		Conciergerie	Environnement	Social	Economique
Volonté politique	Objectif				
Conception					
Réalisation - Gestion					

Source : ETIK-PRESSE

## Partage

*Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.*

## Mairie éco-acteur

Les membres des ateliers ont validé les enjeux du pré-diagnostic, notamment la nécessité de favoriser une réflexion transversale des services pour la mise en œuvre des actions de développement durable.

### 2. Des opérations pilotes à systématiser

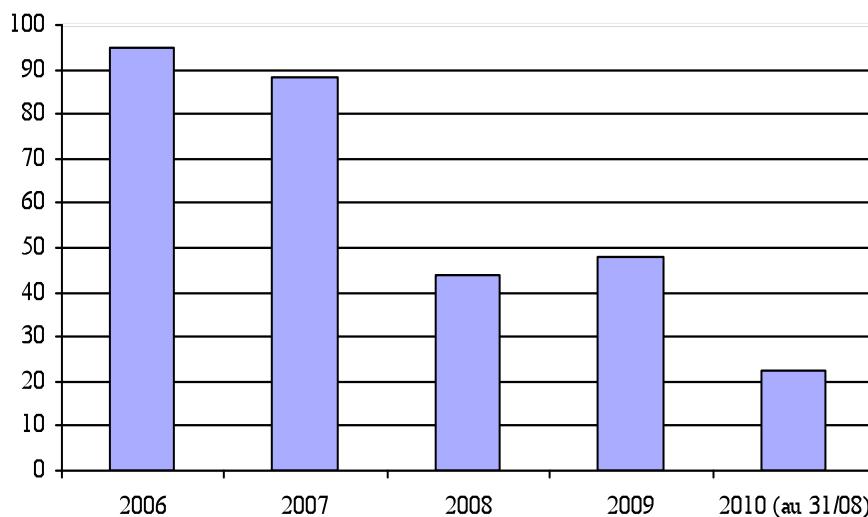
*Dans plusieurs domaines, Aulnay-sous-Bois se distingue déjà par son engagement en faveur du développement durable. La mise en place de l'Agenda 21 est l'occasion d'étendre cette démarche à toutes les politiques municipales.*

#### Une diminution des consommations de papier

La Ville incite les agents à imprimer systématiquement en recto-verso avec l'installation en réseaux de nouvelles imprimantes et de copieurs.

Malgré ces efforts, certains documents restent imprimés sur papier. Les délibérations du Conseil Municipal - document de près de cent pages – sont, par exemple, distribuées tous les mois aux élus, directeurs et chefs de service, sous format papier. Toutefois, la dématérialisation des invitations, courriers, et notes de service se généralise.

EVOLUTION DES CONSOMMATIONS DE PAPIER A4 EN VOLUME (TONNES) ENTRE 2006 ET 2010



Source : Service Marchés et Achats publics

#### Formaliser une politique d'achats durables

La commande publique représente 16 % du PIB français. Il est donc primordial d'encourager les achats durables. Or, à l'heure

70% des commandes de consommables informatiques sont des commandes de produits remanufacturés.

La restauration municipale utilise des doseurs automatiques de produits lessiviels pour le nettoyage des offices et des cantines.

## Mairie éco-acteur

actuelle, il n'existe aucun engagement formel en faveur du développement durable dans les achats aulnaysiens.

Chaque service passe ses propres marchés et ne prend pas systématiquement en compte des critères sociaux ou écologiques.

De nombreux marchés intègrent déjà ces critères : marchés de fournitures (papiers écolabellisés, colles sans solvants, cartouches d'imprimante remanufacturées, etc.) ; marchés de véhicules (prise en compte de l'émission de CO2 et de la consommation en milieu urbain) ; marchés de service (qui intègrent autant que possible des clauses de recyclage des déchets produits et de qualification des personnels).

Une charte des achats durables permettrait dès lors d'étendre les bonnes pratiques en la matière.

### **Des efforts significatifs en matière d'éclairage public**

Les services de la Ville mènent, depuis 2002, une réflexion approfondie sur l'éclairage public. Un programme complet a été mis en place afin de modifier les différents points lumineux de la ville (plus de 9 500).

Entre 300 et 400 points lumineux sont traités chaque année, par l'utilisation d'ampoules basse consommation, des variateurs de tension électriques ou des capteurs d'intensité lumineuse. La Ville estime que ces opérations permettent d'économiser environ 25 % d'énergie électrique chaque année.

### **Un relevé des consommations énergétiques pour les bâtiments municipaux**

Dans le cadre de l'élaboration d'un plan climat départemental, la Ville dispose d'un bilan carbone du territoire réalisé par le Conseil Général (voir la fiche Aménagement du territoire).

Dans tous les bâtiments publics, les consommations de fluides (eau, électricité, gaz) sont suivies chaque année. Des améliorations sont apportées régulièrement aux bâtiments. Une réflexion est aussi menée sur la politique d'investissement de la Ville, pour réduire les dépenses de fonctionnement.

**Remarque :** à l'heure où le Grenelle 2 impose de nouvelles obligations en matière de bâtiments publics, cet engagement gagnerait à être formalisé dans un plan global d'amélioration du patrimoine de la Ville, accompagné d'objectifs évaluables, voire d'un véritable Plan Energie, appuyé sur un suivi Bilan Carbone global.

## Mairie éco-acteur

A l'heure actuelle, les efforts de la Ville portent également sur la promotion des initiatives privées, par des campagnes de sensibilisation au gaspillage dans les centres sociaux ou l'octroi de subventions aux propriétaires souhaitant installer des sources d'énergies renouvelables dans leurs logements (Voir la Fiche Aménagement du territoire).

La Ville propose aussi, occasionnellement, des permanences Conseil Energie, et souhaiterait accueillir un Espace Info Energie de l'Ademe sur son territoire.

### Une ville pilote dans la gestion des déchets

Depuis plus de 10 ans, la Ville est pilote dans le domaine du tri sélectif. Cette expérience s'applique notamment aux quartiers d'habitat collectif où les taux de tri sont traditionnellement plus faibles que dans les secteurs pavillonnaires.

La Mairie s'engage donc pour une collecte des déchets performante, grâce à l'ouverture de la déchetterie aux entreprises de la ville, l'installation de containers enterrés ou la mise en place du service « Proxim' Aulnay-sous-Bois » (encadré). Le tri sélectif est aussi mis en place dans certains bâtiments de la Ville, et mériteraient d'être généralisé.

Depuis plus d'un an, la Ville a mis en place un dispositif « Proxim'Aulnay », qui répertorie les appels indiquant un désordre de l'espace public, au mieux et au plus vite : saletés de voirie, trou dans la chaussée, dépôt sauvage, tags, végétation débordant sur la voie publique, etc. En 2009, la Ville a reçu 1 176 appels qui ont donné lieu à 832 interventions.

### Vers une gestion douce des espaces verts

Le service Espaces verts s'engage pour une gestion douce des parcs et jardins de la ville. Les efforts engagés dans ce domaine sont l'un des points forts de la Ville, au regard du développement durable (cf. la Fiche Espaces Verts).

### Des expériences dans la récupération de l'eau de pluie

Deux équipements sportifs sont équipés de cuves de récupération d'eau de pluie : le stade Belval et le gymnase Marcel Cerdan. L'eau de ces cuves peut par la suite être utilisée pour le nettoyage des voiries ou, après traitement, pour l'arrosage des espaces verts. Mais aucun suivi de l'utilisation réelle de ces cuves n'est aujourd'hui effectué.

Par ailleurs, le bassin de rétention des eaux pluviales du Parc Faure a été conçu comme une zone inondable, bordé par une mare permanente, pouvant « absorber » des pluviométries exceptionnelles. La mare permanente est quant à elle alimentée par les eaux pluviales issues des toitures de la Maison de l'Environnement.

## Mairie éco-acteur

Enfin, une réflexion est en cours, sur un dispositif de pompage des eaux du canal de l'Ourcq, permettant d'arroser les espaces verts et de nettoyer la voirie.

### Partage

*Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.*

Les membres du Forum reconnaissent les difficultés pour la Ville d'investir tous les champs du développement durable. Toutefois, il semble indispensable d'intégrer des réflexions « durables » à chaque action et pratique de la Ville (analyse du cycle de vie, bilan carbone...).

L'alimentation est un des champs d'action à couvrir, notamment en favorisant les aliments issus de l'agriculture biologique dans les repas préparés par la cuisine centrale.

La gestion des déchets dans cette structure est également une problématique : l'utilisation de barquettes en plastique (remplaçant les anciens plats en inox) pour conserver et transporter les repas conduit à un volume important de déchets chaque jour.

## Mairie éco-acteur

### Forces

- Une ville pilote dans la gestion des déchets.
- Un suivi des consommations énergétiques des bâtiments municipaux.
- Des expériences de gestion douce des espaces verts.
- Des pratiques responsables pour la mairie employeur.

### Faiblesses

- Une politique de formation qui ne prend pas en compte le développement durable.
- Des expériences pilotes qui ne sont pas toujours systématisées.
- Pas de réel suivi énergétique des bâtiments communaux
- Pas de suivi – évaluation globale des actions conduites en termes de développement durable.

### Opportunités

- La réalisation de l'Agenda 21.

### Menaces

### Enjeux

- Formaliser les bonnes pratiques d'achats de la ville par une charte des achats durables.
- Favoriser la transversalité entre services.
- Développer un véritable plan éditique.
- Mettre en place un PDA pour les agents communaux.
- Engager un plan de réduction globale des émissions de gaz à effet de serre.